



Pôle transitions et développement local

Décision n° 2024-183

Objet : Signature de la convention de tournage avec la société de production Le Rendez-vous à Paris

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de mettre en avant la ville de Sceaux par l'accueil de tournage,

Considérant l'apport médiatique offert par le tournage d'œuvres audiovisuelles dans la ville de Sceaux,

APPROUVE la convention avec la société LE RENDEZ-VOUS A PARIS situé au 174 rue du Temple, 75003 Paris, représentée par sa présidente Guillemette BRISSON, relative au tournage qui se déroulera le samedi 8 juin 2024, à l'école élémentaire du centre, situé au 6 rue Marguerite Renaudin, 92330 Sceaux.

DECIDE de la signer.

Fait à Sceaux, le 28 mai 2024

Philippe LAURENT

